



N° 2/2017

## Compte-rendu du Conseil municipal du 28 mars 2017

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31/01/2017.
2. Vote des tarifs eau et assainissement.
3. Approbation des comptes administratifs et de gestion – Affectation des résultats.
4. Vote des budgets primitifs.
5. Délibération : Choix d'un prestataire pour les travaux en forêt.
6. Délibération : Participation aux mutuelles des employées.
7. Délibération : Autorisation de signature convention Léo Lagrange.
8. Délibération : Autorisation de signature convention pour la bibliothèque.
9. Questions diverses.

### **Présents :**

PACQUOT Nicolas, Maire  
BALLAY Marielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
COPPI Roger, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
GAZEAUX Olivier  
DAYT Thierry  
HUMBERT Thierry  
BERNARDIN Yvelyne  
DESSENNE Christophe  
FIEROBE Anthony  
PESSONNEAUX Claude  
QUELLEC Annik  
COULON Philippe

Monsieur Benoît BALLAND a présenté sa démission du conseil municipal pour des raisons professionnelles. Il remercie le maire et les conseillers municipaux pour leur confiance, ainsi que pour les multiples échanges durant ces trois années.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. Vote des tarifs eau et assainissement

Le budget assainissement ne peut être équilibré qu'avec le versement d'une participation du budget communal (35.000€ en 2016). En effet la part intercommunale de traitement des eaux usées vient grever de 1.07€ la redevance de 1.90€ par m<sup>3</sup>.

Afin de rééquilibrer les budgets eau et assainissement et de réduire la participation du budget communal à 10.000€ en 2017, Monsieur le Maire propose de diminuer le prix de l'eau de 0.80 € et d'augmenter le prix de l'assainissement d'1.00 €.

Les nouveaux tarifs sont donc :

- eau : 0.70 € / m<sup>3</sup>

- assainissement : 2.90 € / m<sup>3</sup> (dont 1.07€ reversés à PMA pour le traitement des eaux usées)

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre, accepte ces nouveaux tarifs.

## 3. Approbation des comptes administratifs et de gestion – Affectation des résultats

Le Maire présente les comptes de l'année 2016. Le tableau ci-après résume les résultats de clôture.

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU	Excédent 16 264.59 €	Excédent 88 213.29 €
ASSAINISSEMENT	Déficit 3 429.95 €	Excédent 67 085.57 €
COMMUNE	Excédent 106 639.89 €	Excédent 10 970.50 €

Ces comptes administratifs correspondent aux comptes de gestion du perceuteur. Ils sont validés à l'unanimité.

### **Affectation des résultats :**

L'excédent d'exploitation de 16 264.59 € du budget eau est reporté en fonctionnement. L'excédent d'investissement de 88 213.29 € reste en investissement.

L'excédent d'investissement de 67 085.57 € du budget assainissement reste en investissement. Le déficit de fonctionnement de 3 429.95 € est reporté en fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement de 106 639.89 € du budget communal est reporté en fonctionnement. L'excédent d'investissement de 10 970.50 € reste en investissement.

## 4. Vote des budgets primitifs

Le Maire présente les budgets primitifs de l'année 2017.

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU		
Recettes	179 114.59 €	118 127.29 €
Dépenses	177 800.00 €	74 010.00 €
ASSAINISSEMENT		
Recettes	116 830.00 €	77 185.57 €
Dépenses	116 769.95 €	65 130.00 €
COMMUNAL		
Recettes	576 934.89 €	490 105.30 €
Dépenses	576 782.80 €	444 155.00 €

Ce budget primitif intègre notamment les projets suivants en 2017:

- Modernisation de l'éclairage public par des blocs à LED (2<sup>ème</sup> et dernière tranche)
- Vidéo protection
- Avant-projet pour la réhabilitation et la sécurisation de la rue de l'Eglise
- Etude de réhabilitation du centre bourg
- Travaux d'accessibilité
- Colmatage des fissures rue d'Ecot
- Consolidation de l'accotement rue de la Craie
- Remise en état de l'aire de jeux
- Portail de l'école
- Chaudière de la salle ASCE, dans le cas d'une reprise du bail emphytéotique par la commune
- Abris de bus rue de l'Eglise et à la Raydans
- Renouvellement d'ordinateurs à l'école + vidéo projecteur

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.

## 5. Choix d'un prestataire pour les travaux en forêt

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la réalisation des travaux en forêt :

- ONF : 5 470.70 € TTC
- PIERROT : 5 228.96 € TTC
- ACROCIM : 5 118.30 € TTC

Les prestations étant équivalentes, la commission Forêt propose de retenir ACROCIM.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## 6. Participation aux mutuelles des employées

Actuellement, la Commune participe à hauteur de 10.00 € pour le maintien de salaire des employées en cas d'arrêt de travail supérieur à 3 mois.

Monsieur le Maire propose que la Commune participe à hauteur de 15.00 € pour un contrat à taux plein et proportionnel au nombre d'heures travaillées pour les salariés à temps partiel.

Il propose également une participation de 20.00 € par agent pour une mutuelle labellisée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette proposition.

## **7. Autorisation de signature convention Léo Lagrange**

La convention passée entre la commune et l'Association Léo Lagrange concernant l'accueil périscolaire arrive à son terme. Il est donc nécessaire de la renouveler. Le devis établi évalue la participation de la commune à 22 000.00 € pour l'année 2017.

Après lecture de ladite convention, le Conseil municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer ce document.

Il est rappelé que la commune ne participe pas financièrement aux séjours en centre aéré pendant les petites vacances et durant le mois de juillet si ceux-ci se déroulent dans un centre hors d'Etouvans.

## **8. Autorisation de signature convention pour la bibliothèque**

A l'ouverture de la bibliothèque médiathèque MédiaLire, une convention avait été signée avec le Conseil Général afin de bénéficier des services de la bibliothèque départementale de prêt (prêt d'ouvrages à l'occasion du passage du bibliobus, mise à disposition de matériel d'exposition, etc.). Ces dernières années, le Département a fait évoluer les missions de la bibliothèque départementale.

La nouvelle convention comporte des obligations pour la Commune qu'elle ne peut pas mettre en œuvre (accessibilité, entrée indépendante...).

Monsieur le Maire propose de ne pas signer cette convention en l'état et a demandé un complément d'information au Conseil départemental.

## **Informations mairie**

- **Bois**

Les commandes de bois seront prises en mairie jusqu'au **30 avril et seront limitées à 20 stères**. Au-delà de cette date, la commune ne garantit pas de pouvoir satisfaire les demandes.

- **Carte d'identité**

Depuis le 22 mars, les mairies des communes rurales n'instruisent plus les dossiers de carte d'identité. Il faut dorénavant vous adresser aux Mairies de Montbéliard, l'Isle sur le Doubs ou Audincourt.

## **Vie associative**

- **ASCE**

Les membres de l'ASCE (Association Sportive et Culturelle d'Etouvans) auront le plaisir de rencontrer toutes les familles du village pour leur présenter l'association et les sections vous proposeront de devenir membre honoraire et ce dès la **mi-avril**. Réservez leur bon accueil.

## • Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise sa traditionnelle marche du muguet le **lundi 1<sup>er</sup> mai**.  
Inscriptions auprès de Monsieur DUPONT : 06 07 77 24 90.

En partenariat avec l'Union des Sociétés de Colombier, le Comité des Fêtes d'Etouvans organise un concert celtique le **6 mai à 19h** sur le site Baumann à Colombier Fontaine. L'entrée est fixée à 12.50 €, elle est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés. Renseignements au 06 07 77 24 90 ou [dupontalain35@orange.fr](mailto:dupontalain35@orange.fr)

## • Soirée Flamenco

FERIA FLAMENCA, groupe de danses espagnoles, organise un repas-spectacle le **samedi 8 avril** à la salle ASCE à 20h.

Les formules (réservation obligatoire):

Formule 1 : Paëlla + 1 verre de sangria : 12 €

Formule 2 : Paëlla + 1 verre de sangria + dessert et café : 14 €

Formule enfants : Nuggets + frites + 1 glace + 1 boisson : 5 €

Spectacle uniquement : 5 €

## • Fête du village et de la musique

Réservez dès maintenant votre **samedi 17 juin** : de 14h à 19h aura lieu la fête du village et des associations suivie à 19 h de la fête de la musique. Le programme vous sera dévoilé prochainement.

## • APPMA

La société de pêche de Colombier-Fontaine s'est dotée depuis le début de l'année d'un site internet sur lequel vous trouverez toutes les informations concernant la pêche : la réglementation, les cartes de pêche, l'histoire de l'association, les alevinages, l'actualité de la pêche en temps réel, des pages météo, le niveau du Doubs en direct, etc... mais aussi pour ceux qui ne sont pas pêcheurs : de très belles photos de nos rivières, des fiches sur les poissons, les invertébrés, les nœuds, les articles de journaux sur l'environnement, les actions de formation aux écoles du secteur, etc...

Plus de 100 pages d'information pour tout public sur le site : <http://www.aappma-colombier-fontaine.fr/>

## Les commissions

### • Urbanisme P.L.U - Environnement :

- ✓ Etude du certificat d'urbanisme pour la vente d'une maison au 31 La Raydans : avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur COULAUD Guy pour la construction d'une piscine et de son abri: avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur PHULPIN Guillaume pour la pose d'une porte de garage sur local existant : avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable d'OPALE ENERGIES pour l'installation d'un mât anémométrique de 101.5 m : avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur NARDIN Gérard pour la construction d'un abri voiture : avis favorable.
- ✓ Réunion réflexion avec le CAUE sur la redynamisation du centre bourg

### • Ecole – Loisirs :

- ✓ Comité de pilotage avec Léo Lagrange le 14/02/2017.
- ✓ Conseil d'école le 10/03/2017.
- ✓ Préparation de la fête du village le 13/03/2017 et le 03/04/2017.

## **Les travaux du SIVU**

- ✓ Nettoyage du point R.
- ✓ Taille des arbres et des haies.
- ✓ Débroussaillage au gaz.
- ✓ Démontage de 2 abris de bus.
- ✓ Travaux dans un logement.
- ✓ Divers travaux dans les écoles.
- ✓ Réparation de panneaux d'affichage.
- ✓ Pose de panneaux de signalisation (rue des écoles et rue des carrières)

## **QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS**

A remettre en mairie

Nom : ..... Prénom : .....

Date : ..... Signature :

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet :  
**<http://etouvans.cc3c.fr>**

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : [nicolas.pacquot@gmail.com](mailto:nicolas.pacquot@gmail.com).

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : [mairie.etouvans@gmail.com](mailto:mairie.etouvans@gmail.com) ;
- par téléphone ou en vous rendant en mairie.